

BDHI

**Note méthodologique à destination
des services Etat et collectivités**

DGPR/SRNH/BRIL

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
V1	Juillet 2015	Version initiale
V2	Avril_2016	- Compléments dans la partie 4 : §4.1 réseau de saisie/validation, §4.2 démarches de prévention, §4.4 accompagnement des services, ajout d'un §4.5 financements - Changement de l'ordre des paragraphes (§3.1.1) sélection des évènements et (§3.1.2) choix des documents

SOMMAIRE

1 – Principaux objectifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4
2 - Structure générale de la BDHI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6
3 - Saisie des données	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8
3.1 - La préparation de la saisie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8
3.2 - Les interfaces de saisie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11
4 - Mise en œuvre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18
4.1 - Un réseau de saisie et validation à l'échelle du district	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18
4.2 – Les démarches de prévention cadres de la saisie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20
4.3 – Les bases de données existantes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22
4.4 – Accompagnement des services	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22
4.5 – Financements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23

La capitalisation et la diffusion de l'information sur les inondations passées sont parties prenantes de la politique de prévention des inondations. La mise en place de la Base de Données Historiques sur les Inondations (BDHI) contribue à la réalisation de cet objectif en organisant et mettant à disposition des documents de toute nature sur les phénomènes anciens ou récents et leurs conséquences. L'outil couvre l'ensemble du territoire national - métropole et DOM - et tous les types de phénomènes : débordements de cours d'eau et d'espaces lacustres, submersions marines, ruissellements de surface, remontées de nappe, ruptures de poches glaciaires, inondations d'origine artificielle.

Cette note présente les principaux éléments méthodologiques et pratiques qui accompagnent son déploiement auprès des services de l'Etat et des collectivités concernés.

1 – Principaux objectifs

Si la prise en compte de l'information sur les inondations passées ne se réduit pas à la seule capitalisation des données, disposer d'un espace ressource référence où sont centralisées et validées les informations renforce la capacité d'expertise des acteurs de la prévention et les possibilités de diffusion de la connaissance.

La BDHI vise plus particulièrement quatre objectifs.

1. Aider tout d'abord à la mise en œuvre du premier volet de la Directive Inondation (DI) rappelé dans l'art. R566 du code de l'Environnement (paragraphe II, alinéas 2 et 3), à savoir : « *L'évaluation préliminaire des risques d'inondation - EPRI - comprend au moins : (...) La description des inondations survenues dans le passé et ayant eu des impacts négatifs significatifs sur la santé humaine, l'environnement, les biens, dont le patrimoine culturel, ou l'activité économique (...); La description des inondations significatives survenues dans le passé, lorsqu'il est envisageable que des événements similaires futurs aient des conséquences négatives significatives (...)* »

La structure de la BDHI est une réponse directe à cette demande (organisation des données, découpage géographique). Elle vise à faciliter la phase de rapportage auprès de la commission en proposant des synthèses par événement et par secteur géographique. Les données produites lors du premier EPRI 2011 sont en cours d'intégration.

La base sera utilisée pour la prochaine phase d'évaluation dont le rapportage est prévu en 2018. On trouve dans les points 3 et 4 ci-après les premiers éléments de cadrage concernant ce travail. On soulignera l'importance que revêtent les cycles de la DI dans la constitution et la mise à jour régulières des données au sein de la BDHI.

2. Conforter le besoin de connaissance sur les événements marquants tel qu'exprimé déjà dans le cadre du PPRI (la plus forte crue connue ou la Q100 si celle-ci est supérieure), et renforcé encore par la DI (cartographie des événements fréquents $T=10$ à 30 ans, moyens $T=100$ à 300 ans, extrêmes $T\geq 1000$ ans).

Cela passe par la mise à disposition de descriptions structurées et validées des principaux phénomènes et de leurs impacts à l'échelle des différents territoires concernés, et par les reproductions des principaux documents originaux associés (cartes, profils, textes, etc.).

3. Accompagner les démarches de développement de la culture et de la mémoire du risque inondation

(loi de juillet 2003 sur l'information du public et la pose de repères de crue). De part ses contenus, la BDHI est amenée au fil du temps à devenir un espace ressource référence sur le sujet. Chaque acteur pourra venir y puiser selon ses besoins et aussi y déposer de l'information.

4. Mettre à disposition des services un outil leur permettant de mieux répondre à ces différentes demandes tout en assurant la capitalisation de leurs propres informations et expériences sur le sujet. La transmission des savoirs au sein des services est essentielle dans le domaine de la prévention des inondations.

Une série de questions

Les modalités pratiques pour atteindre ces objectifs se recoupent en partie et soulèvent une série de questions méthodologiques et pratiques. La mise en ligne par l'Etat d'informations à destination du grand public suppose par ailleurs que ces informations soient vérifiées et contextualisées.

Qui concrètement va collecter et valider ces données et en assurer le suivi dans le temps ?

Sur quelles bases et comment sélectionner les événements et les informations qui permettent de les décrire ?

Quel niveau de gravité doit-on retenir ? Tous les événements au-delà d'un seuil (période de retour, impacts) ou seulement une sélection représentative sur le secteur considéré ?

Concernant l'échelle spatiale, espaces naturels et espaces administratifs ne se recoupent pas forcément. Sur le plan hydrométéorologique, on cherche à décrire l'événement dans son extension maximale, alors que l'EPRI renvoie à une approche par unité de présentation (UP) et district hydrographique, et le PPRI privilégie l'échelon communal.

Par ailleurs, la BDHI n'arrive pas sur un terrain vierge et n'a pas vocation à remplacer systématiquement les outils existants. On cherchera d'avantage les complémentarités . D'une manière générale, la mise en place de la BDHI passe par une coordination et une articulation avec les autres démarches de collecte/capitalisation : BD repères de crues, REX, procédures Cat. Nat., etc.

2 - Structure générale de la BDHI

La BDHI est une base de données documentaire. Elle met à disposition des informations extraites de documents dont elle conserve une reproduction numérique.

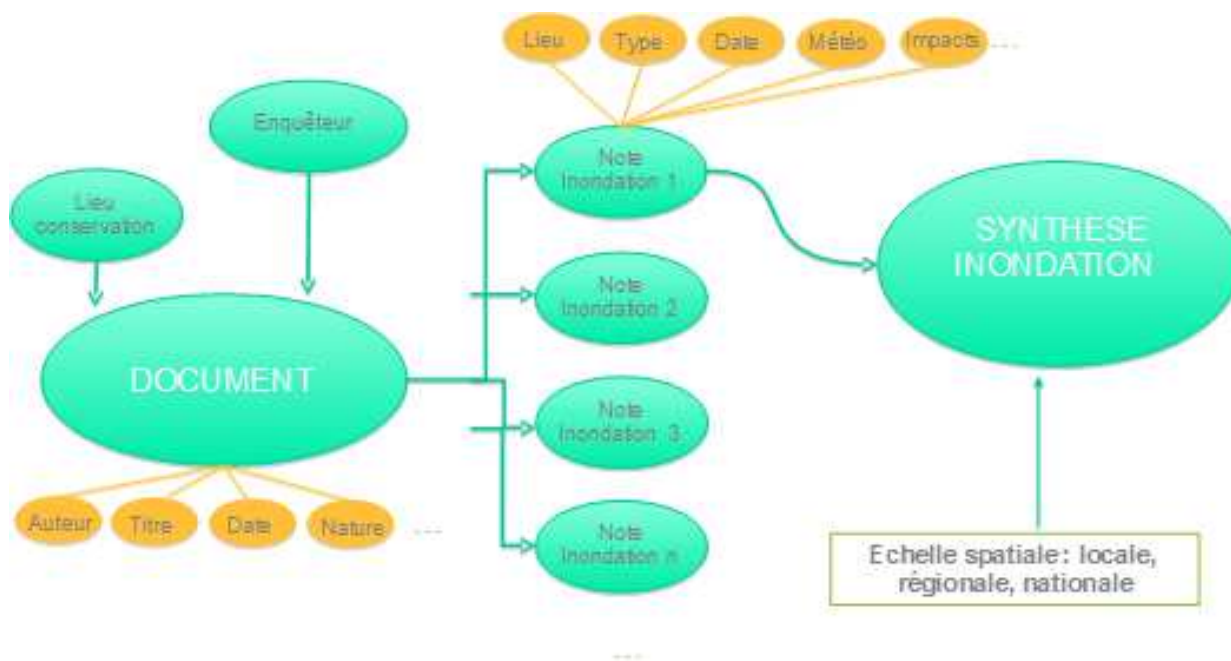


Schéma de données simplifié de la BDHI

Elle est organisée autour de trois objets principaux :

- la *Fiche Document* (FD) qui, comme son nom l'indique, décrit le document porteur des informations : titre, auteur, date, nature, lieu de conservation, principaux éléments de contenu, reproduction numérique associée.

L'identification du document source d'information et la traçabilité de cette dernière sont deux exigences techniques importantes retenues dans la structure de la BDHI à côté de l'objet central constitué par l'inondation elle-même. La notion de document est entendue ici au sens large de vecteur d'information sous divers supports : papier, électronique, audio, vidéo.

- la *Note Inondation* (NI) dans laquelle sont reportées, pour chaque document, toutes les données relatives à **une et une seule inondation** : date, type, lieux, données hydrométéorologiques, impacts, gestion et suites de l'événement.

On crée potentiellement autant de notes inondation que le document évoque d'inondations différentes. Cette contrainte est une des spécificités de la BDHI. Chaque information

entrée dans la base est reliée à un ou plusieurs documents sources, à leur(s) auteur(s), etc., ce qui permet d'en assurer une meilleure traçabilité. Celle-ci est encore renforcée par la reproduction numérique des documents. La BDHI propose une solution pour permettre la saisie d'un même évènement par des acteurs différents, et de façon complémentaire.

- la *Fiche de Synthèse* (FS) qui rassemble pour un même évènement les informations dispersées entre plusieurs NI. C'est une des portes d'entrée principales dans la BDHI. Sa réalisation devra être organisée au travers d'un partenariat entre les différents services et acteurs publics concernés (voir ci-dessous la partie saisie-validation).

Les recherches dans la BDHI se font à partir de critères spatiaux, temporels et thématiques. Les résultats se présentent sous forme d'une liste de FD, NI et FS.

3 - Saisie des données

3.1 - La préparation de la saisie

La saisie des informations dans la BDHI doit être précédée d'une phase de préparation. Il est préférable en effet de savoir sur quel jeu de données va porter le travail.

3.1.1 - Le choix des événements

Pour sélectionner les événements sur lesquels travailler en priorité, l'idéal est de disposer d'une chronique des phénomènes suffisamment détaillée et étendue. Elle peut exister dans la littérature ou auprès de services spécialisés (SPC, RTM). On peut aussi faire réaliser une étude historique préalable dont l'objectif sera de collecter les données dans les services et archives en vue de constituer cette chronique et de repérer les événements les plus importants.

Feront en outre partie de la sélection :

- Les événements de référence des PPRI ;
- Les événements ayant fait l'objet de Rex par le Schapi et les SPC ;
- Les événements qui ont marqué les esprits .

La sélection des épisodes répond par ailleurs à un certain nombre de critères techniques.

- On veillera tout d'abord, pour un secteur géographique donné, à couvrir l'ensemble de la typologie des phénomènes d'inondation : débordement de cours d'eau ou d'espace lacustre, submersion marine, ruissellement de surface, remontée de nappe, rupture de poche glaciaire, inondation d'origine artificielle.
- En terme d'aléa, on retiendra les événements de période de retour ≥ 10 ans ;
- En terme d'impact les événements dont le niveau de gravité est ≥ 2 dans la classification du ministère (mission d'inspection spécialisée de l'environnement 1999) : 1 à 9 morts, ou entre 3 et 30 M€.
- Sur le plan chronologique, on s'attachera, au-delà des événements remarquables des dernières décennies, à étendre la période d'analyse au moins aux deux derniers siècles, notamment pour les sites urbains. Cet élargissement peut s'opérer graduellement.

3.1.2 – La sélection des documents

C'est une étape particulièrement importante. Elle requiert un certain niveau d'expertise et du temps pour identifier, évaluer et finalement retenir les documents les plus pertinents.

Étapes à suivre :

- identifier les lieux où sont conservés les documents (services, fonds d'archives ou bibliothèques publics, Internet, etc.) ;
- sélectionner les documents qui vont être retenus pour décrire les événements.

Pour le cas d'une étude historique générale réalisée à l'échelle d'un bassin ou d'un site donné, on préconise de suivre les étapes suivantes :

- Réalisation d'un Etat Général des Sources (EGS) ;
- Collecte critique des données : lecture des documents, identification précise de ceux qui sont porteurs d'informations, reproduction photo-numérique de ceux-ci.
- Etablissement de la liste des inondations (chronique) ;
- Etablissement de la liste des documents retenus pour décrire chacune de ces inondations. Selon les cas, la sélection peut être plus ou moins exhaustive.

Principaux types de documents concernés :

- Les rapports techniques et sources diverses émanant et sous maîtrise d'ouvrage Etat dans lesquels on retrouve sous forme de textes, tableaux, cartes, photos, ..., des chroniques, des données descriptives par événement sur la météorologie, l'hydrologie, les impacts, les gestion de crise.
Parmi ces documents on citera les Rex, les PPRI et études associées, les rapports Cat Nat, les études sur les PHE, les EDD, les synthèses et notes internes diverses sur un événement, etc.
- La rapports et documents émanant des collectivités concernées par les inondations (témoignages directs, rapports techniques, correspondances, photographies, ...)
- La presse ;
- Les travaux scientifiques, et notamment les études géo-historiques.

Le jeu de données ainsi prédéfini, le travail de saisie dans la BDHI peut s'engager. A noter que le système autorise les copier-coller depuis Word ou Excel.

Ce déroulé général est adaptable selon les configurations documentaires, les objectifs et les moyens. Les données peuvent être déjà disponibles et structurées auprès de l'opérateur sous des formes diverses (synthèses textuelles, BD, tableaux Excel) ou dans des services proches. C'est le cas en général dans les

services prévention des risques en DDT(M) pour les événements des deux ou trois dernières décennies, et dans les SPC qui disposent de chroniques sur les dernières décennies, voire au delà, avec descriptifs de l'aléa pour les principaux événements.

A titre d'information, lors de l'EPRI 2011, le travail de repérage des événements s'était principalement appuyé sur la documentation disponible dans les services. Il conviendra pour conforter les chroniques à l'échelle séculaire, de poursuivre ensuite la recherche dans les fonds d'archives (départementales et municipales).

Pour plus de détails relatifs à l'étude historique, au choix des documents, on se reportera au guide méthodologique disponible sur le site bdhi.fr dans le menu Aide. Pour ce qui est des critères de sélection des événements voir ci-dessous.

3.2 - Les interfaces de saisie

Hormis le fait de devoir, préalablement à toute autre action, identifier l'opérateur et le document, la saisie des données dans la BDHI garde une certaine souplesse et peut s'adapter aux différents besoins des utilisateurs et états de disponibilité de l'information.

Le processus s'articule autour des trois interfaces, correspondant aux trois temps théoriques de la saisie :

1^{er} temps : saisie de(s) FD

2^e temps : saisie de(s) NI correspondantes

3^e temps : saisie de(s) FS correspondantes

Dans la pratique, ces trois actions peuvent être disjointes dans le temps ou tronquées selon la nature des documents et les besoins de l'opérateur.

Pour la description technique détaillée des différentes interfaces et modalités de saisie on se reportera au guide utilisateur disponible sur le site bdhi.fr dans le menu Aide.

3.2.1 - Saisie des FD

Plusieurs raisons complémentaires les unes des autres peuvent légitimer le fait de restreindre la saisie aux seules FD.

- La collecte de l'information est à réaliser sur une période de temps contrainte ;
- L'opérateur souhaite seulement disposer d'un inventaire structuré des documents-sources et accéder rapidement aux reproductions numérisées ;

Par ailleurs, la saisie de la NI peut s'avérer redondante à celle de la FD quand :

- Le document est un plan, un profil en long, une photo, etc.
- Les documents sont très succincts, en grand nombre, mais néanmoins importants pour appréhender l'événement.


Dans tous ces cas de figure, l'opérateur veillera à bien entrer les périodes et lieux concernés ainsi qu'à cocher les mots-clefs correspondants : nature des documents (rubrique « Médias »), principaux contenus (rubrique « Contenu technique »). La reproduction du document original est jointe à la FD. Ces saisies effectuées, le document pourra être retrouvé en mode recherche par le jeu des requêtes spatiales et temporelles ainsi que par le jeu des mots-clefs.


Critères de contrôle de la FD :

- vérification de la complétude des informations sur l'identification du document: titre du document, date, auteur, période couverte, description technique (mots-clés);
- vérification du statut de la version numérique du document (accès autorisé ou pas) lorsqu'elle a été intégrée dans la base ;
- encouragement à rattacher à chaque fois que cela est possible une version numérisée du document ou un lien s'il peut être téléchargé librement (option intéressante dans le cas d'un document avec une version numérisée volumineuse)
- lors du contrôle, en général il n'est pas nécessaire de lire les documents, une lecture de la FD suffit.

On notera que la saisie des seules FD n'empêche ni la saisie ultérieure des NI correspondantes, ni non plus la réalisation de FS.

Remarque - Afin de pouvoir mettre en ligne la reproduction numérique d'un document dans la base, il convient de s'assurer que des droits de propriété intellectuelle n'y sont pas attachés (cf mentions légales du site).





Base de Données Historiques sur les Inondations

Accueil
Explorer
Rechercher
Édition
Profil
Admin
Aide
Denis Coeur | Déconnexion

Édition > Fiche Document
Créer
Modifier
Enregistrer
Supprimer

Identification
Contenu
Versions numérisées
Public

Remplissage de la Fiche : Partiel Complet

⚠ Les champs en jaune sont obligatoires pour l'enregistrement

Informations générales

Titre du document

Titre Avis de l'Inspecteur Général sur les propositions de protection contre les crues formulées par le Professeur Tricart

Date du document

Date Période

Le Siècle Année Mois Jour Saison Date particulière

Le 1958 Septembre 04

Commentaire sur la date

Auteur(s)

ℹ Si possible une personne, sinon un organisme

Auteur inconnu

Personne choisir un auteur Ajouter Créer auteur

ou Organisme choisir un organisme Ajouter Créer organisme

Inspection Générale des eaux et du génie rural Supprimer

Autres informations

Publication

Pas d'édition Document édité

Lieu(x) de conservation

Organisme choisir un organisme Créer organisme

Service choisir un service Créer service

Cote

Commentaire

Ajouter Supprimer

Liste des exemplaires Cote : nc (Organisme : nc, Service : nc)

Support

Type de support

Exemple de Fiche document

3.2.2 - Saisie des NI et réalisation de FS

A la différence des FD, la saisie de NI et de FS est attendue à chaque fois que l'on a besoin d'identifier et de décrire avec précision un événement. C'est le cas pour les épisodes à retenir pour l'EPRI ; c'est le cas aussi, à une autre échelle, de ceux qui servent de référence aux PPRI. Cela vaut d'une manière générale pour toute demande à caractère monographique.

En ce qui concerne les nouveaux événements, l'expérience montre qu'une période d'au moins 6 mois est nécessaire après leur survenue pour disposer d'une première information stabilisée.

La réalisation de NI est une étape importante dans le processus d'agrégation de l'information, la FS constituant l'aboutissement du processus. Leur nombre et leurs contenus varient selon la nature du phénomène, ses conséquences (aléa, impact, gestion) et la richesse documentaire. La mise au point d'une synthèse générale (FS) est alors plus ou moins complexe. Dans le cadre d'événements remarquables couvrant plusieurs bassins hydrographiques, l'existence de synthèses régionales préalables peut en faciliter la réalisation.

On pourra réaliser une FS pour un événement si on dispose au moins de NI associées à cet événement. Autant que faire se peut, on cherchera à couvrir les trois registres : aléa, impacts, gestion de crise.

A noter ici la possibilité laissée à l'opérateur de choisir l'échelle spatiale à laquelle il entend collecter/restituer l'information. Selon les besoins, on peut pour un même événement général, envisager différents niveaux de restitution adaptés au territoire concerné : la commune ou le groupement de communes, le bassin versant, le district, le pays entier.

Pour un événement donné, il vaut mieux dans un premier temps choisir comme échelle celle qui cerne l'événement au plus près, en réalisant la synthèse sur un territoire inférieur ou égale au district. Pour des grands événements multi-districts, ou les événements associant deux districts, une FS générale pourra être faite ultérieurement en utilisant les NI et FS produites au niveau des districts concernés.

Lors de la saisie, on indiquera comme localisation (DI, hydrographique et/ou administrative), celle qui englobe l'échelle de restitution choisie, sans forcément rentrer dans le détail des subdivisions. Par exemple, si l'échelle choisie est un département, on indiquera comme localisation le grand bassin plutôt que les zones hydrographiques concernées, ce qui alourdirait inutilement la saisie.

Lors de la réalisation d'une FS, on veillera à la cohérence du résultat. En cas de contradictions entre les NI associées à l'événement, on lèvera la contradiction, ou si ce n'est pas possible on expliquera les différents points de vue et la raison pour laquelle on ne peut trancher (par exemple du fait des incertitudes sur une valeur de débit).

La réalisation d'une FS nécessite de fait un bon niveau d'expertise. Elle peut l'être par un prestataire mais sera validée collégalement par le réseau régional de correspondants BDHI sous pilotage de la DREAL région.

Deux cas particuliers :

* Cas d'un événement régional remarquable décrit par un seul document particulièrement détaillé. Outre la ND, il fera l'objet d'une NI mais pas d'une FS qui serait alors redondante. En revanche, on peut, à titre exceptionnel, utiliser les FS pour organiser l'information selon un découpage géographique, site par site, bassin versant par bassin versant. Si par la suite d'autres documents sont collectés sur cet événement, ils feront l'objet d'autres NI, et éventuellement à une nouvelle version des FS.

* Cas de documents ne justifiant pas de NI (documents très succints, plans, profils en long, photos, etc.). Ces documents identifiés uniquement par leur FD pourront néanmoins être utilisés pour réaliser une FS, associés ou non à des NI.

Critères de validation des NI et FS :

- consulter dans la BDHI les fiches existantes à titre de « modèle - exemple » sur la façon de saisir les informations (cf. notamment les fiches saisies par Guillaume Drapeau et Antoine Bard) ;
- nommer les fiches en donnant bien les informations sur le type d'inondation, la localisation et la date , exemple : « Crue de la Nartuby et de l'Argens les 15-16 juin 2010 dans le Var »;
- utiliser le présent dans le descriptif de l'événement ;
- bien répartir les informations entre les données purement quantitatives à mettre dans les tableaux, et les autres informations à mettre dans les champs textuels;
- vérifier que les informations présentes correspondent bien aux rubriques de la fiche, par exemple que des données météorologiques ne se retrouvent pas dans la rubrique hydrologie ou vice-versa ;
- vérifier que les informations présentes ne contiennent pas d'erreurs manifestes ;
- spécifique à la FS : vérifier que les 3 domaines sont couverts par la fiche : aléa, impacts, gestion et suites de l'évènement ;
- spécifique à la FS : vérifier la cohérence de l'ensemble des informations présentes dans la fiche ;
- spécifique à la FS : dans la mesure du possible, bien ajouter des illustrations (éléments techniques ou sur les impacts de l'évènement) ; Renseigner les illustrations en indiquant la source, et un nom reprenant le lieu et la date de l'évènement ;

Remarque - Une FS pourra évoluer avec le temps si de nouveaux témoignages viennent enrichir significativement sa description. Un suivi des modifications sera mis en place à cet effet dans la BDHI.

Exporter en PDF

Statut de la Note : Public

Crues de l'Argens et de la Nartuby, 15 juin 2010, UP Littoral PACA

Document associé : Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPR) 2011 - Bassin Rhône-Méditerranée (id: 1630) [Charger le document](#)

Auteur : EDELBLUTTE Charlotte

Date de la dernière version : 20/11/2014

Date

Date de l'inondation : Entre le 15 Juin 2010 et le 16 Juin 2010

Localisation(s)

Localisation pour la Directive Inondation :

Littoral PACA (Rhône-Méditerranée) , Rhône-Méditerranée (Rhône-Méditerranée)

Bassin hydrographique :

Rhône-Méditerranée , Côtiers Méditerranéens

Localisation administrative :

Var (83)



Type(s)

- Débordement / Crue pluviale éclair (tm < 2 heures)
- Débordement / Crue pluviale (temps montée indéterminé)
- Ruissellement de surface / Ruissellement urbain

Aléa(s)

Données Météorologiques : Régime méditerranéen.

Le 15 juin 2010, une dépression d'altitude migre depuis le golfe de Gascogne vers les Pyrénées et génère un flux de sud chaud en direction des régions méditerranéennes. Au sol, l'action des vents d'est concentre les masses d'air chaud et humide sur le département du Var. Un système orageux s'installe alors durablement et génère d'importantes précipitations. Les pluies débutent le 15 juin à 10h sur Hyères et Toulon, puis se décalent vers l'est. En six heures, le centre Var reçoit jusqu'à 200 mm de pluie (Comps-sur-Nartuby) avec par moment des intensités allant jusqu'à 100 mm/h. Les précipitations continuent jusqu'au 16 juin à 8h. Entre le 15 juin à 8h et le 16 juin à 8h, les cumuls atteignent près de 400 mm aux Arcs-sur-Argens (dont 350 mm entre 9h et 21h), 460 mm à Lorgues (dont plus de 400 mm entre 9 h et 21 h), et 370 mm à Draguignan.

Données météorologiques

	Date			Heure	Lieu	Paramètre mét.	Résolution temporelle (RT)		Direction	Valeur	Qualité mesurs	Période de retc	Classe de reto
	Année	Mois	Jour				Valeur RT	Unité RT					
1	2010	6	15		Comps-sur-Nar	Cumul de précip	6	heure		200			
2	2010	6	15		Draguignan	Cumul de précip	24	heure		370			
3	2010	6	15		Lorgues	Cumul de précip	24	heure		460			
4	2010	6	15		Arcs-sur-Argen	Cumul de précip	24	heure		400			

Exemple de Note inondation

Exporter en PDF

Statut de la Fiche : Public

Crue de la Charente et de ses affluents, 31 mars - 5 avril 1962, UP Charente

Créateur : Guillaume DRAPEAU (guillaume.drapeau@irstea.fr)

Références de la Fiche

[Notes Inondation](#)
[Fiches Document](#)

Liste des Notes Inondation sélectionnées

	Id	Titre ↕	Type d'inondation	Localisation EPRI		Dates de l'inondation		Auteur	
				Unité	District	Début inondation	Fin inondation		
1	24191	Crue de la Charente, avril 1962, UP Charente	Crue pluviale (temps mo)	Charente	Adour-Garonne	1962-04-01	1962-04-05	Guillaume Drapeau	
2	24190	Crue de la Charente, mars-avril 1962, UP Charente	non précisé	Charente	Adour-Garonne	1962-03-31	1962-04-05	Guillaume Drapeau	
3	24189	Crue de la Seugne, 31 mars 1962, UP Charente	non précisé	Charente	Adour-Garonne	1962-03-31	1962-03-31	Guillaume Drapeau	
4	24007	Crues et submersions marines, mars-avril 1962, UP Charente	Crue pluviale (temps mo)	Charente	Adour-Garonne Adour-G	1962-03-30	1962-04-05	Charlotte Edelblutte	

Date

Exemple de Fiche de synthèse

4 - Mise en œuvre

4.1 - Un réseau de saisie et validation à l'échelle de la région

Outre les services de l'État et ses établissements directement concernés, la saisie dans la BDHI pourra être confiée à un certain nombre d'autres acteurs : services des collectivités, syndicats mixtes, EPTB, opérateurs de réseaux, entreprises, bureaux d'études, associations, universités, et de manière générale à toute personne impliquée dans l'étude ou la gestion du risque inondation.

Cela nécessite en contre partie un suivi. L'un des objectifs du circuit de validation est d'assurer la coordination entre les différentes actions de collecte/saisie, les besoins de restitution, tout en veillant à la qualité des données et à l'homogénéité géographique et historique de leur traitement. La DREAL assure ce rôle à l'échelle de la région. Le réseau type est constitué par les services de l'Etat (DREAL, DDT, SPC, SIDPC, Météo-France, SHOM), les principaux acteurs territoriaux concernés (EPTB, syndicats), plus éventuellement des acteurs spécifiques (université, association, expert).

La BDHI permet techniquement la création de *groupes de saisie*. Ils sont établis par région ou action, et dispose chacun d'un *gestionnaire* responsable de la saisie. Chaque opérateur de saisie (contributeur) est rattaché à un groupe.

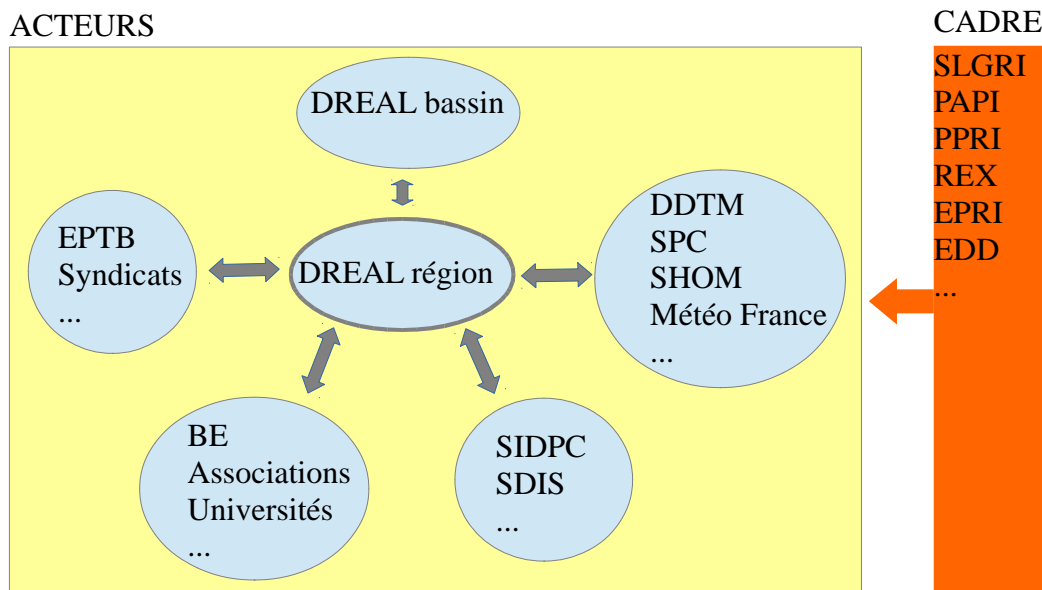


Schéma de saisie/validation type au niveau de la région

Le suivi et la coordination générale des différentes actions est assuré au niveau des régions par les DREAL qui :

- attribue les droits d'accès en saisie ;
- suit les groupes de saisie ;

- assure un contrôle général sur la saisie des FD et NI ;
- sollicite ou donne son feu vert à un des membres du groupe pour saisir une FS sur un évènement, exerçant ainsi son rôle de coordination ;
- valide les FS ;
- peut déléguer ses missions de contrôle et validation à un service ou à un organisme public ;
- s'assure de la qualité et de l'homogénéité du corpus général d'informations à l'échelle du district. En cas d'erreurs de saisie relevées dans une fiche, il peut demander à l'auteur de la corriger ou par défaut faire lui-même la correction

	<i>Statut</i>	Saisie	Suivi	Validation	Coordination
DGPR	<i>Administrateur</i>				
DREAL région	<i>Gestionnaire</i>			F	
DREAL bassin	<i>Gestionnaire</i>			F	
Cerema (AMO)	<i>Gestionnaire</i>				
DDT(M)	<i>Contributeur</i>				
SPC	<i>Contributeur</i>				
Météo France	<i>Contributeur</i>				
SIDPC	<i>Contributeur</i>				
SDIS	<i>Contributeur</i>				
EPTB	<i>Contributeur</i>				
Syndicat	<i>Contributeur</i>				
BE	<i>Contributeur</i>				
Association	<i>Contributeur</i>				
Université	<i>Contributeur</i>				

F = validation finale

Statut et tâches selon les acteurs

A noter que sur un plan technique les saisies dans la BDHI ne sont pas immédiatement accessibles à la consultation. Les fiches FD, NI et FS restent d'abord en statut *privé*, non visibles par le public, tant qu'elles ne sont pas terminées ou validées. Pour les FD et NI, le passage en statut *public* (consultable) est assuré directement par le contributeur, sauf consigne particulière de la DREAL. En revanche, seuls le *gestionnaire* du groupe (la DREAL) ou l'*administrateur* de la BDHI le cas échéant peuvent faire passer les FS en statut public d'où la mention F (finale) dans la case validation du tableau ci-dessus. L'objectif est de s'assurer de la qualité et de l'homogénéité des données saisies. Avant de valider une FS, le gestionnaire la fera circuler pour avis au sein du réseau de partenaires et auprès des acteurs les plus proches de l'évènement. Par ailleurs, la DDT et le SPC assureront une veille sur les actions locales pouvant venir enrichir la BDHI et en informeront la DREAL, ce qui est indiqué par la case *suivi* dans le tableau.

A l'intérieur de ce cadre général, la DREAL de région a la possibilité, en fonction de l'extension

géographique de l'événement, de déléguer la fonction de validation aux services ou organismes publics locaux les plus compétents pour qualifier l'évènement : SPC, Service risques d'une DDT(M), un EPTB, etc., en accord avec cet organisme. Pour que l'organisme délégué bénéficie du profil gestionnaire, la DREAL fera une demande spécifique auprès de l'administrateur de la BDHI. Le profil gestionnaire permettra à l'organisme délégué de suivre les différentes contributions des partenaires, pour autant même dans ce cas c'est la DREAL qui finalement fera passer la FS en statut public, après avis de l'organisme délégué.

Inversement, une coordination spécifique entre régions, ou entre districts, devra être réalisée pour les événements ayant une forte extension spatiale, de façon à produire finalement une fiche de synthèse unique pour chacun de ces événements :

* Dans le cas où un événement s'étend sur plusieurs régions au sein d'un même district, la DREAL de bassin fera la coordination entre DREAL sur la saisie et la validation de la FS faite au niveau district.

* Dans le cas où l'évènement s'étend sur plusieurs régions et plusieurs districts, la saisie et la validation des FS sera faite dans un premier temps au niveau de chaque district avec coordination par la DREAL de bassin le cas échéant, puis dans un deuxième temps une FS sera faite et validée au niveau national avec coordination par la DGPR.

* Cas particulier d'un événement marin à cheval sur plusieurs régions et plusieurs districts : une FS sera saisie et validée dans chaque DREAL dans un premier temps, puis une FS sera saisie et validée au niveau national avec coordination par la DGPR.

L'administrateur peut exercer les mêmes fonctions que le *gestionnaire*. Il a par ailleurs un rôle de superviseur général, et d'assistance aux utilisateurs. Un *gestionnaire* peut être habilité sur plusieurs districts, notamment dans les bassins couvrant 2 districts (bassins Artois-Picardie et Rhin-Meuse).

4.2 - Les démarches de prévention cadres de la saisie

La collecte et la capitalisation des données dans la BDHI est un projet sur le long terme. Outre l'intégration des informations sur les événements passés, la démarche vise également la mise à jour régulière des contenus par l'intégration des nouveaux événements au fur et à mesure qu'ils surviennent.

Pour réaliser ces objectifs, la BDHI sera mobilisée dans le cadre des procédures et démarches de prévention des inondations, en particulier toutes celles qui intègrent un volet collecte et mise à disposition d'informations sur les événements. Ce sont plus particulièrement :

- l'EPRI pour la directive inondation. Les données de la collecte 2011 seront complétées pour le rapportage 2018. Une action spécifique sera engagée à ce sujet par le SRNH en 2016-2017.

Le premier travail consiste à identifier, parmi la chronique générale des événements établie en 2011 et jointe en annexe de l'EPRI, ceux qui pourraient rejoindre la liste des monographies et enrichir telle ou telle description, que ce soit pour caractériser l'aléa, les impacts, ou un secteur géographique particulier. Outre les événements antérieurs à 2011 déjà connus, le travail pourra également s'appuyer sur la recherche d'épisodes anciens non encore identifiés. Ce travail de sélection est à réaliser au cas par cas, UP par UP, district par

district en fonction des besoins et des données déjà disponibles.

Un travail comparable est à réaliser sur les événements survenus depuis 2011.

- les PAPI où des actions de collecte peuvent être engagées dans le cadre du diagnostic du territoire ou dans le cadre de l'axe 1 (connaissance des phénomènes, sensibilisation du public, repères de crue). L'intérêt ici est de pouvoir envisager la collecte des données pour l'ensemble d'un bassin versant.

Seront précisés avec le maître d'ouvrage et les opérateurs concernés :

- Ø les objectifs de la collecte (exposition, plaquette, repères de crue, etc.) ;
 - Ø le cahier des charges de collecte et d'intégration des données ;
 - Ø la validation des FS.
- les PPR, dans le cadre de la connaissance des crues historiques. Chaque épisode fera l'objet des saisies correspondantes dans la BDHI.
 - les EDD, dont le volet historique sur les phénomènes et les impacts aux ouvrages pourra être aussi versé dans la BDHI.
 - les REX, dont les volets aléas, impacts, gestion et suites de l'évènement pourront rejoindre les champs correspondants de la BDHI.

Que ce soit pour les PAPI, les PPR, les EDD ou toute autre démarche impliquant la prise en compte des événements passés, la saisie des données dans la BDHI sera inscrite dans les cahiers des charges. Les bureaux d'études réaliseront ce travail sous contrôle du service *gestionnaire*.

Localement ou à l'échelle régionale d'autres acteurs pourront être mobilisés de manière plus ou moins pérenne en fonction des contextes et des opportunités. Parmi ceux-ci on retiendra :

- les universités et les équipes de recherche travaillant sur la thématique des crues et inondations (hydrologues, géographes, historiens, etc.).
- certaines associations à caractère culturel ou impliquées dans la prévention du risque inondation;

L'utilisation de la BDHI dans d'autres démarches est actuellement en cours d'étude.

Remarque - Que ce soit dans le cadre de l'EPRI ou d'autres procédures, on soulignera tout l'intérêt pour les services et acteurs de la prévention, de pouvoir consolider au fil du temps, bassin par bassin, secteur par secteur, à la fois la chronique générale des événements et la description des phénomènes les plus remarquables. Les TRI apparaissent de ce point de vue comme des zones prioritaires.

4.3 - Les bases de données existantes

La BDHI n'a pas vocation à se substituer aux bases de données existantes locales ou nationales, sauf demande explicite. On recherchera la complémentarité entre les outils.

Les apports de la BDHI concernent plus particulièrement et de manière complémentaire :

- l'expertise des données. La fiche de synthèse d'un évènement a un contenu expertisé. Elle fait la synthèse des données saisies parfois contradictoires issues des différentes notes inondation. Un travail de validation est réalisé lors de la rédaction des FS à travers le suivi assuré par l'organisme de référence ;
- la sélection multicritères des événements, que ce soit sur le volet aléa ou le volet impact , avec une capacité à articuler échelles spatiales et échelles temporelles ;
- la couverture géographique. Les événements peuvent être replacés dans le contexte régional ou national ;
- l'accès rapide aux documents source des informations présentes dans la base;
- la mise à jour des données à partir de l'intégration de nouveaux documents ;

4.4 – Accompagnement des services

Dans le cadre du déploiement de la BDHI, une AMO est mise à disposition des services pour :

- une formation générale à la BDHI ;
- la validation des saisies ;
- la préparation de l'EPRI 2017 ;

En 2016 et 2017 cette AMO est assurée par :

- AchtyS-diffusion: formation, préparation de l'EPRI 2017 (volet historique), assistance des services dans leurs démarches de prévention sur la partie collecte d'informations historiques et saisie dans la BDHI (PAPI, PPR, EDD, etc.) ;
- Cerema : AMO auprès des DREAL pour la préparation de l'EPRI 2017 (volet historique), participation aux circuits de validation régionaux par la production d'avis techniques.

4.5 – Financements

Les études historiques et le renseignement des éléments recueillis dans la BDHI sont finançables pour l'État à 100 % par le Fonds Barnier si elles sont réalisées dans le cadre des études préalables à l'élaboration de PPRI ou dans le cadre des EDD pour les études de mise en conformité des digues

domaniales.

Les études historiques et le renseignement des éléments recueillis dans la BDHI peuvent être inclus dans les actions de connaissance de l'aléa, lesquelles sont finançables en tant qu' ETECT à 50% avec maîtrise d'ouvrage collectivités territoriales ou groupement de telles collectivités, dans le cadre des PAPI.

Pour l'élaboration des SLGRI, peut être financée à 50% par le fonds Barnier ("étude" de la mesure ETECT), une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage, sous maîtrise d'ouvrage collectivités.

*